



GRAND PRIX SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MAI 2022



REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Tous joueurs, licenciés FFGolf ou d'une fédération étrangère reconnue et titulaires du certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, rentrant dans les limites d'index (8.4 pour les hommes, 11.4 pour les femmes ; index effectif à la date limite d'inscription), et à jour du droit fédéral*.
- Le Grand Prix est ouvert à des joueurs autres qu'amateurs, un classement séparé sera établi pour cette catégorie de joueurs.
- Respect des gestes barrières et application du protocole sanitaire en vigueur.
- Epreuve non-fumeurs.

**Les joueurs français doivent s'acquitter du « Droit de jeu fédéral » de 35 euros*

Article 2 : FORMULE DE JEU

- Stroke Play brut 36 trous sur 2 tours, 18 trous par jour.

Article 3 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE

- Reconnaissance (sur réservation) Mercredi 11 et Vendredi 13 mai 2022 fermeture du parcours à 15h.
- Samedi 14 mai 2021 : premier tour sur 18 trous.
- Dimanche 15 mai 2021 : deuxième tour sur 18 trous.

Article 4 : SERIES

- Série Messieurs : index inférieur ou égal à 8.4 Marques de départs blanches.
- Série Dames : index inférieur ou égal à 11.4 Marques de départs bleues.

Article 5 : REGLES LOCALES

- Le règlement des compétitions fédérales et règles locales seront appliqués (Hard Card)

Article 6 : Heures de départs

- Les heures de départs seront disponibles sur le site internet du golf et de la FFGolf : vendredi 13 mai 2022 à 15h00.

Article 7 : DROIT D'INSCRIPTION (journée reconnaissance incluse)

- 80€ pour les joueurs de plus de 25 ans
- 60€ pour les membres UGOLF
- 40€ pour les membres UGOLF Saint-Germain-Lès-Corbeil
- 40€ pour les joueurs de moins de 25 ans (nés après mai 1997)

Article 8 : DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

- La date limite des inscriptions est fixée au **vendredi 29 Avril 2022 à 19h00** soit 15 jours avant l'épreuve, cachet de la poste faisant foi.
- L'inscription ne sera validée qu'à réception des frais d'engagement ; par chèque à l'ordre de UGOLF IDF, courrier à adresser au golf – 6 avenue du golf 91250 Saint-Germain-Lès-Corbeil.
- La liste définitive des joueurs participants est publiée le mercredi 4 mai à 10h00 soit 10 jours avant l'épreuve.
- En cas de scratches après la date de clôture, une liste d'attente sera établie.

Article 9 : FORFAIT

- Le joueur pourra annuler sa participation jusqu'au **lundi 9 mai 2022 à minuit**. Dans cette hypothèse, les frais d'inscription ne seront pas encaissés.
- En cas d'annulation de participation au-delà de ce délai, les frais d'inscription restent dus, sauf motif justifié par des circonstances exceptionnelles (accident, maladie avec ordonnance, décès d'un proche...) soumis à l'approbation du Comité de l'Epreuve.
- L'inscription ne sera prise en compte qu'après la réception du règlement avant la date de clôture.
- En cas d'annulation par décision fédérale, les frais d'inscriptions ne seront pas encaissés.

Article 10 : LIMITATION

- Le nombre total d'inscriptions ne pourra dépasser **144 joueurs** (dont 33 dames, 15 pros et 14 Wild cards).
- Le club réservera 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au mérite amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Sauf pour les Grands Prix Elites, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs classés dans le Mérite National Amateur.

Article 11 : CERTIFICAT MEDICAL

Les joueurs devront être à jour de leurs droits d'engagement à tous les Grand Prix antérieurs

- Pour les majeurs : être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2020 ou 2021 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.
- Pour les mineurs : attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé spécial mineur disponible sur l'espace licencié. Un certificat médical de moins de 6 mois devra être fourni uniquement dans le cas où il n'aura pas été répondu négativement à toutes les questions.

Article 12 : DEPARTAGE

- En cas d'égalité pour la 1^{ère} place à l'issue des 2 tours, il sera joué un play-off en trou par trou.
- Pour les autres places, il sera fait référence au classement informatique (RMS)

Article 13 : PRIX

- Série Messieurs : les trois premiers, brut seront primés.
- Série Dames : les deux premières, brut seront primées.

Article 14 : REMISE DE PRIX

- Dimanche 15 mai 2022 au Club House, à l'issue du dernier tour, selon protocole sanitaire en vigueur.

Article 16 : COMITE DE L'EPREUVE

- La composition du comité de l'épreuve sera affichée sur le panneau officiel avant le 1er tour.